

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE APPEL A PROJETS ABC 2023

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

STRUCTURE	
NOM	Commune de Cros
ADRESSE DU SIEGE	Mairie
CODE POSTAL	30170
COMMUNE	Cros
N°SIRET DE LA COMMUNE	213000995 00018
REPRESENTANT LEGAL	
NOM ET PRENOM	Clavel Christian
FONCTION	Maire
TELEPHONE	04 66 77 93 21
COURRIEL	communecros@wanadoo.fr
RESPONSABLE DU PROJET	
NOM ET PRENOM	Grousset Christophe
FONCTION	Conseiller municipal, référent PNC, Natura 2000
TELEPHONE	06 74 93 25 65
COURRIEL	christophegrousset@wanadoo.fr

IDENTIFICATION DU PROJET

PROJET	
TITRE	Atlas de la biodiversité communale de la commune de CROS
CONTEXTE	<p>Cros est une petite commune cévenole de 258 habitants sur 16,94 km². Elle présente un relief très marqué autour de trois cours d'eaux : le Vidourle et deux de ses affluents l'Esclafar et la Valestalière. Ces cours d'eau ont été labélisés "Rivière en bon état" par l'Agence de l'eau en 2022.</p> <p>Située en milieu méditerranéen et en piémont cévenol, la commune présente des milieux variés avec un couvert végétal presque exclusivement forestier. Ces reliefs varient entre 178 et 964 m d'altitude.</p> <p>Ils sont encore fortement marqués par des terrasses et des petits canaux d'irrigation aujourd'hui abandonnés, vestiges d'un riche passé de cultures fruitières et maraichères. Son territoire est concerné par un site Natura 2000 (25% du territoire) de la directive oiseaux et deux ZNIEFF (une de type 1, une de type 2). Il se trouve en zone d'adhésion du Parc National des Cévennes.</p> <p>La commune a plusieurs actions en cours dont l'élaboration d'une carte communale et la rénovation de son éclairage public. Elle est engagée dans la démarche de Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) et a fait le choix d'éteindre la nuit son éclairage public. Dans ce contexte précis, l'enjeu majeur pour Cros est de maintenir, protéger, valoriser toutes les formes du vivant sur son territoire. Pour les élus et le comité de pilotage cela passe par la connaissance de sa biodiversité et de ses enjeux.</p> <p>La commune est ainsi aujourd'hui candidate pour assurer la maîtrise d'ouvrage d'un ABC, avec l'appui technique du Parc National des Cévennes et du Centre Ornithologique du Gard.</p>
OBJECTIFS	Les objectifs généraux :

	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux connaître notre patrimoine naturel (biodiversité ordinaire, exceptionnelle, espèces invasives...) et nos milieux naturels à préserver. • Mettre en place des actions concrètes et participatives de sensibilisation à la biodiversité, avec le soutien de nos partenaires : P.N.C., COGARD, NATURA 2000, CPIE du GARD et « les associations locales « Ecoute et regard », « Culture et patrimoine ». • favoriser la compréhension, l'appropriation et le partage des enjeux de la biodiversité par les habitants (adultes et enfants, habitants historiques et nouveaux arrivants), les touristes, les randonneurs (pédestres et cyclistes), les associations de chasseurs et pêcheurs, élus. • Constituer un outil d'aide à la décision et un plan d'action en faveur de la biodiversité. <p>Les enjeux et les objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître et préserver les milieux aquatiques dans un contexte de changement climatique, sensibiliser la population et les riverains à la présence, entre autres, de la Loutre d'Europe, de l'Ecrevisse à pattes blanches (enjeu ZNIEFF), du Barbeau méridional, des libellules et amphibiens... • Répertorier et préserver des vieilles forêts (châtaigneraies, chênaies) ainsi que les arbres remarquables, sensibiliser les propriétaires et usagers (exploitants, chasseurs, marcheurs...) sur certains aspects comme la tranquillité nécessaire à certaines espèces (ex : enjeu de nidification du Circaète Jean-le-blanc). • Fournir des connaissances pour planifier la gestion écologique du bois communal avec une zone humide à préserver (petit ruisseau « la Gravière »), des milieux ouverts à restaurer et la mise en place de médias pour en faire un lieu de découverte et démonstration (ex : concilier débroussaillage et biodiversité). • Valoriser le travail en cours sur l'extinction de l'éclairage public et faire partager les enjeux de préservation de la biodiversité nocturne <p>Les perspectives pour l'après ABC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mieux intégrer la biodiversité dans la révision de la carte communale • Fournir des outils pour développer un tourisme vert éco-responsable et dans l'esprit « parc ». • Intégrer l'ABC dans les actions habituelles de la commune, lors des marchés, des conférences thématiques, des projections de films naturalistes, des événements culturels naturalistes, des spectacles vivants...) pour prolonger la dynamique. • Créer un support qui laissera une trace de cette action dans le temps : l'œuvre artistique, par exemple, d'un artiste local.
DUREE DE MISE EN ŒUVRE	36 mois (du 01/09/2023 au 01/09/2026)
COUT COMPLET PREVISIONNEL	25 000 €
MONTANT DES DEPENSES ELIGIBLES	25 000 €
AIDE DEMANDEE	20 000 € soit 80 % des dépenses éligibles
ACTEURS RESPONSABLE DU PROJET	Commune de Cros Christian Clavel, Christophe Grousset
AUTRE(S) CORRESPONDANT(S) AU SEIN DE LA STRUCTURE	
AUTRE(S) PARTENAIRE(S) BENEFICIAIRES D'UNE QUOTE-PART DE LA SUBVENTION	Centre Ornithologique du Gard (COGard)

PROGRAMME DETAILLE DU PROJET

1 – CADRAGE :

1.1) Contexte et objectifs :

➤ Le Territoire :

Cros est une petite commune rurale de l'ouest du Gard faisant partie de la Communauté de Commune Piémont Cévenol avec une faible densité d'habitants (14 habitants/km²) : 1693 ha pour 253 habitants, dispersés entre un cœur de village et plus d'une dizaine de hameaux.

La commune présente un relief marqué autour de trois cours d'eaux : le Vidourle et deux de ses affluents, l'Esclafar et la Valestalière. Ces cours d'eau ont été labélisés "Rivière en bon état" par l'Agence de l'eau en 2022.

Elle présente un important gradient d'étagement altitudinal de 178m en vallée du Vidourle à 964m d'altitude (le Cayrel).

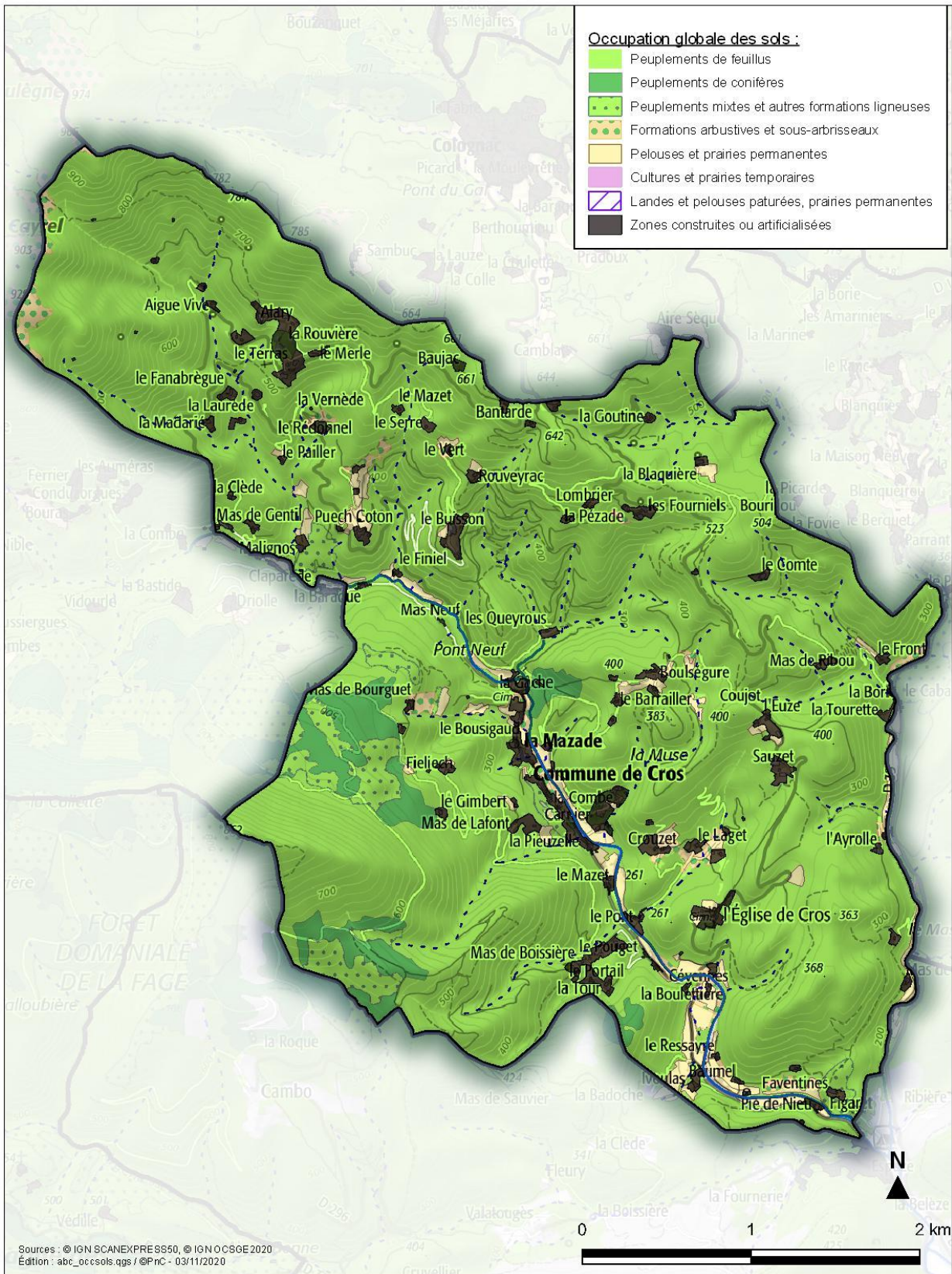


Cayrel (Christophe Grousset)

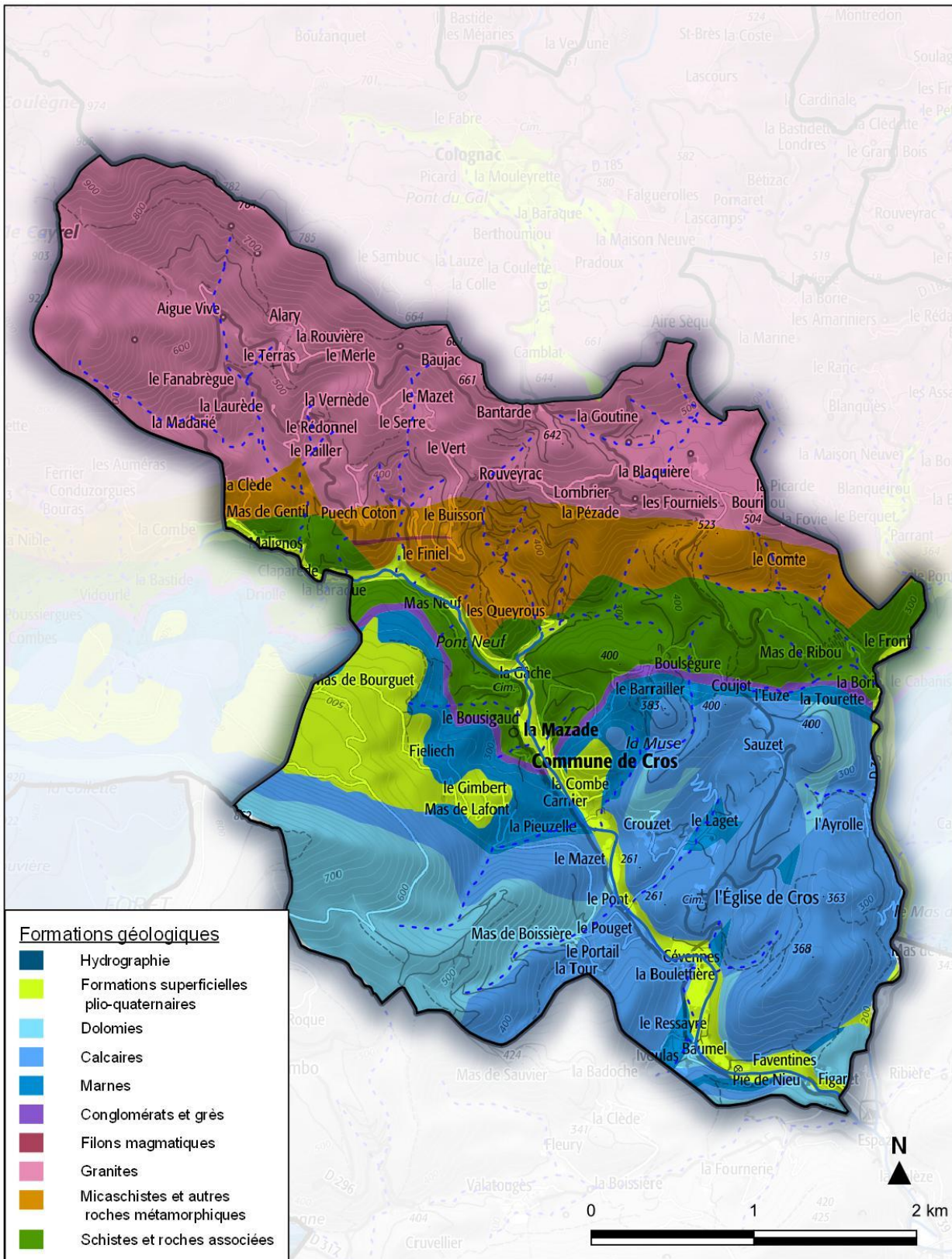
La commune de Cros présente des milieux variés, avec un couvert végétal essentiellement forestier ainsi que des prairies en vallée. Nous souhaitons maintenir ces milieux ouverts, source de biodiversité remarquable (papillons, orthoptères, reptiles, ...).

Le contexte géologique joue un rôle important dans la diversité faunistique et floristique du territoire. La partie nord de la commune est constituée de filon magmatique (Granit), de Micaschiste et roches métamorphiques, le centre est traversé par les schistes, et nous trouvons au sud Calcaires et marnes (cf. carte suivante).

Commune : Cros
Occupation globale des sols



Géologie



Cros est située entre le socle ancien primaire granitique et grés-schisteux (avec de rares filons de quartz et de pegmatite) au nord, et la couverture sédimentaire secondaire au sud allant du trias au jurassique qui correspond aux dépôts de sédiments anciens d'origine continentaux ou marins. Les sédiments plus récents quaternaires remplissent les vallées et s'épanchent sur certaines pentes des montagnes environnantes.

La faille des Cévennes SSW / NNE affecte la partie sud de la commune par des mouvements complexes verticaux et des déplacements horizontaux en blocs kilométriques éparses donnant la richesse des paysages de la commune de Cros.

➤ **Une évolution importante des paysages et des activités :**



Mas des pots rouges 1970



Mas des pots rouges 2023 (Eric Malcoste)

L'agriculture et le pastoralisme sont devenus presque inexistantes dans le courant du XXème siècle alors qu'ils étaient la principale activité économique avec la sériciculture. Le territoire est encore fortement marqué par des terrasses et des petits canaux d'irrigation, aujourd'hui abandonnés, vestiges d'un riche passé de cultures fruitières et maraichères.

A contrario, le territoire est devenu attractif pour les résidents secondaires et les activités touristiques du fait de ses qualités naturelles et de sa proximité avec des agglomérations (Saint Hippolyte du Fort, Ganges, Le Vigan...). A ce jour, les résidences secondaires correspondent à près de 64 % des habitations.

Les évolutions ont pu générer « ponctuellement » des incompréhensions entre les différents acteurs et usagers du territoire (ex : maintien et entretien des chemins de randonnée qui traversent les nombreux hameaux, maîtrise des activités touristiques et de certaines activités festives...).

Sur la commune de Cros, de nombreux gîtes et chambres d'hôtes sont présents, accueillant un tourisme que nous tenons à sensibiliser et à mobiliser autour des enjeux environnementaux globaux et locaux par des animations et documents pédagogiques.

La création de sentiers naturalistes et le « Verger des Sauvages » vont dans ce sens et de nombreux randonneurs de communes voisines parcourent nos chemins. La Communauté de Communes Piémont Cévenol y a mis en place un réseau de sentiers pédestres et VTT et sera sollicitée pour certaines animations.

➤ **Les enjeux écologiques déjà identifiés :**

Le territoire présente une diversité remarquable qui a conduit à son classement dans différents inventaires et/ou outils de protection. Il est concerné par un site Natura 2000 de la Directive oiseaux, par deux ZNIEFF et plusieurs Espaces naturels sensibles (ENS).

Il se trouve également en zone d'adhésion du Parc National des Cévennes.

Des types de milieux représentatifs du territoire de Cros peuvent être définis, en tenant compte des différences d'altitude et des oppositions géologiques. Le groupe de travail a identifié des enjeux particuliers sur ces grandes entités écologiques et paysagères :

Enjeux sur les cours d'eau et les milieux humides :

La commune est le berceau du Vidourle, petit fleuve à la personnalité affirmée, bien connu pour ses crues dévastatrices mais aussi par son cours partiellement souterrain en aval de Cros. Deux affluents l'alimentent, l'Esclafar en amont et la Valestalière en aval, ainsi que de nombreux ruisseaux temporaires.

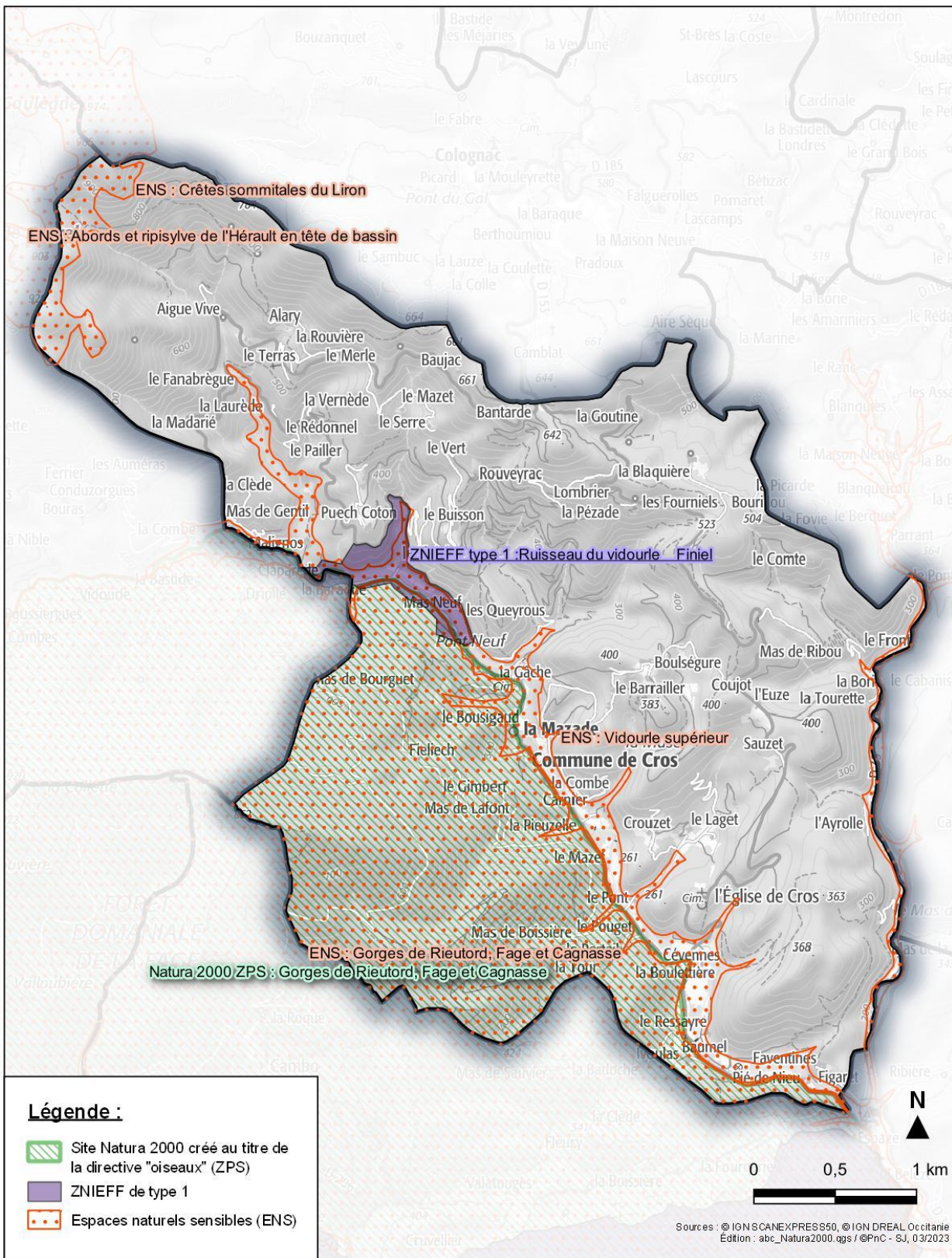
Le dérèglement climatique se manifeste déjà par une nette diminution de la réserve d'eau dont il faut assurer la gestion et en faire comprendre les conséquences à la population.

Certains ruisseaux permanents deviennent temporaires, des sources se tarissent et peuvent compromettre les activités de maraîchage et de culture de plantes aromatiques. L'impact sur la biodiversité faune et flore risque de devenir important, avec des débits plus faibles (moins 30 à 50% prévus). En parallèle, des épisodes cévenols plus intenses rechargent temporairement nos réserves en eaux.

Concernant ce thème, nous identifions les enjeux suivants :

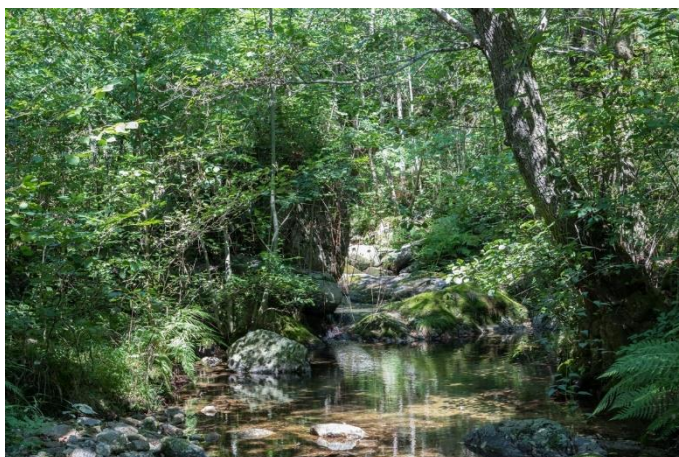
- La présence de l'Ecrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*) mais aussi d'une exotique envahissante, l'Ecrevisse « signal » ou de Californie (*Pacifastacus leniusculus*) sur le Vidourle et ses affluents.
- la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) sur le Vidourle et ses affluents, d'anciennes données de Barbeau méridional.
- des amphibiens et des odonates dont la connaissance pourrait être améliorée (une donnée de Triton marbré à confirmer, un cortège de libellules probablement sous-estimé). A ce titre, il serait intéressant de répertorier les mares et réserves d'eau présentes près des mas et de sensibiliser les propriétaires au maintien de celles-ci.

Périmètres d'inventaire et de protection liés à la biodiversité





Loutre d'Europe sur le Vidourle (Christophe Grousset)



L'Esclafar avant Malignos (Christophe Grousset)

Enjeux dans les forêts :

Le milieu occupant les plus grandes surfaces sur la commune est le massif forestier, essentiellement composé de Chênes verts (*Quercus ilex*), Chênes pubescents (*Quercus pubescens*), Châtaigniers (*Castanea sativa*) et conifères, avec une bonne diversité des espèces due aux différents types d'affleurements géologiques.

*Le milieu boisé de la Fage qui occupe la rive droite du Vidourle culmine à plus de 900m. Une partie est en forêt domaniale et dans un périmètre NATURA 2000 : ZPS « Gorges du Rieutord, Fage et Cagnasses », au titre de la Directive Oiseaux. Les rapaces sont les enjeux les plus forts de ce site Natura 2000, avec notamment la présence d'un couple d'Aigle de Bonelli (*Aquila fasciata*) et le Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*). Le Circaète Jean le Blanc (*Circaetus gallicus*) fait également partie des espèces à enjeu du site tout comme le Pic noir (*Dryocopus martius*), deux espèces liées aux vieux boisements et nicheuses sur Cros.*



La Fage vue du col de Bantarde (Christophe Grousset)

Le milieu boisé rive gauche du Vidourle : Les habitats et hameaux s'y retrouvent en plus grand nombre. Ils sont occupés pendant les vacances scolaires essentiellement et l'été (64% de résidences secondaires sur l'ensemble des résidences de la commune).

Il conviendra de s'interroger sur le devenir des châtaigneraies abandonnées et dépérissantes (pour beaucoup), mais où l'on trouve de gros et vieux châtaigniers très intéressants en terme d'habitat pour une multitude d'espèces (Chouette hulotte, Chiroptères, Coléoptères...). Vieux oliviers et muriers sont aussi présents, traces du passé séricole de la commune.

Ces arbres et ces boisements d'un âge avancé ont pu servir de refuge pour des espèces forestières à l'époque où le territoire était largement « ouvert » et utilisé par les activités agricoles (19ème siècle).

Sur ce milieu, nous identifions les enjeux suivants :

- Les Chiroptères peuvent être présents dans les nombreux gros arbres et les bâtiments (exemple des « Clèdes », anciens bâtiments utilisés pour le séchage des châtaignes). Les observations sont malheureusement peu nombreuses (8 espèces, très peu de données). Des espèces comme la Barbastelle d'Europe pourraient être présentes.
- Les arbres remarquables et les vieux boisements sont un patrimoine mal connu. Leur inventaire permettrait d'orienter les recherches d'espèces de lichens, de coléoptères (Lucane cerf-volant déjà observé), des cavités pour les oiseaux et les chiroptères. Une analyse des photos aériennes anciennes permettrait d'identifier des secteurs à prospecter en priorité. Une démarche participative serait aussi intéressante.
- La gestion forestière et les types d'activités organisées en forêt peuvent également conditionner la biodiversité (enjeu de quiétude pour certaines espèces comme le Circaète Jean le Blanc).

Enjeux concernant les pelouses, les prairies permanentes et les interfaces avec les milieux boisés :

Nous trouvons ce type de milieu ouvert et riche essentiellement le long du Vidourle, parfois aussi de petites clairières au milieu des bois, le plus souvent proche des habitations. Ils accueillent notamment une grande biodiversité floristique (espèces patrimoniales comme le Sérapias, langue, le Trèfle de Ligurie...) et entomologique (papillons, orthoptères, pollinisateurs divers...).

Les terrasses anciennement cultivées et les châtaigneraies abandonnées se couvrent de broussailles et les milieux se ferment. Ces espaces perdent une certaine richesse liée à leurs positions d'interfaces entre les milieux ouverts et boisés. Malheureusement le dernier élevage caprin a fermé voici deux ans.

Un collectif d'habitants très actif sur la Fage est mobilisé pour une réouverture douce des milieux et le retour d'activités contribuant à leur entretien (maraîchage, bière artisanale, herbes aromatiques, manifestations culturelles). Cette communauté procède actuellement au débroussaillage de deux hectares, dans le cadre d'un contrat NATURA 2000 afin d'y réimplanter un élevage de brebis.

Des enjeux et potentialités ont été identifiés :

- Des orchidées et une flore d'intérêt patrimonial.
- Une diversité de rhopalocères et d'orthoptères constatée mais trop peu étudiée (seulement 10 espèces d'orthoptères recensées), des reptiles dont la connaissance est aussi perfectible (une donnée de Vipère péliade à confirmer car faite à une basse altitude).
- Des oiseaux, des abeilles sauvages et des hyménoptères à valoriser (un concours photo a déjà été organisé par la commune avec succès).
- Un besoin de sensibiliser les propriétaires et les résidents temporaires aux bonnes pratiques d'entretien (au quotidien et aussi dans le cadre des obligations légales de débroussaillage) notamment dans les petits espaces ouverts situés autour de chaque hameau.
- Des lieux « supports » très intéressants avec le verger associatif, le bois communal (dont la gestion est à imaginer), les zones concernées par des projets de réouverture en lien avec le site Natura 2000.



Le Vidourle dans Cros (Christophe Grousset)

➤ **Les engagements de la commune en faveur de la biodiversité :**

La commune s'est engagée dans la démarche de Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) et a fait le choix de l'extinction totale de l'éclairage public pendant la majeure partie de la nuit de manière à préserver la biodiversité nocturne (Chiroptères, migration des oiseaux, insectes).

Depuis quelques années, marquée par son appartenance au Parc National des Cévennes et en lien avec l'animateur du site Natura 2000, la commune a développé de nombreuses actions en faveur de la prise de conscience, par sa population, des enjeux de la biodiversité, avec notamment :

- La création d'un « Verger des Sauvages » planté d'une quarantaine d'espèces végétales, notamment de variétés anciennes. Ceci afin de faire connaître aux habitants la diversité des arbres fruitiers et espèces utilisées jadis par l'homme à Cros.
- Les travaux de rénovation de l'éclairage public prévus en 2023 et la décision de l'extinction totale la nuit, signe de l'engagement de la commune dans la démarche de Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE).
- La reprise des chemins communaux et ruraux et la création de boucles de randonnées qui évolueront en sentiers naturalistes.
- L'achat de 26 Ha de bois communal qui permettra la mise en place d'actions de promotion/sensibilisation de la biodiversité.
- L'élaboration en cours d'une Carte Communale. Les résultats de l'ABC seront un outil complémentaire d'aide à l'élaboration de celle-ci et permettront d'appuyer des actions post ABC.
- Actions de l'association « Ecoute et regard » avec conférences sur le thème de la nature.

Consciente de la richesse de notre patrimoine naturel et de sa fragilité, la commune de Cros est candidate pour assurer la maîtrise d'ouvrage d'un ABC avec l'appui technique du Parc National des Cévennes, le partenariat du Centre Ornithologique du Gard et celui du CPIE du Gard.

1.2) Objectifs du projet :

La commune de Cros a l'ambition d'élargir le champ de ses actions en les ajustant au plus près de ses besoins, par une connaissance approfondie et partagée des différents types de milieux représentatifs de son territoire.

Dans ce contexte précis, l'enjeu majeur pour Cros est bien de maintenir, protéger, valoriser toutes les formes du vivant sur son territoire. Cela passe forcément par la connaissance de sa biodiversité et de ses enjeux et par une appropriation de ceux-ci par les populations résidentes ou de passage.

A travers ce projet, notre équipe souhaite répondre aux objectifs généraux suivants :

- **Mieux connaître** notre patrimoine naturel (biodiversité ordinaire, exceptionnelle, espèces invasives...) et nos milieux naturels à préserver ;

- Mettre en place des **actions concrètes et participatives de sensibilisation** à la biodiversité, avec le soutien de nos partenaires : P.N.C., COGARD, NATURA 2000, CPIE du GARD et des associations locales « Ecoute et regard », « Culture et patrimoine » ;
- Favoriser la compréhension, **l'appropriation et le partage des enjeux** de la biodiversité par les différentes composantes de la population : les habitants (adultes et enfants, habitants historiques et nouveaux arrivants), les touristes, les randonneurs (pédestres et cyclistes), les associations de chasseurs et pêcheurs, les élus ;
- Constituer un outil **d'aide à la décision** et un **plan d'action** en faveur de la biodiversité.

Elle souhaite également décliner des objectifs spécifiques qui répondent aux enjeux déjà identifiés par son groupe de travail :

- Connaître et préserver les **milieux aquatiques** dans un contexte de changement climatique, sensibiliser la population et les riverains à la présence, entre autres, de la Loutre d'Europe, de l'Ecrevisse à pattes blanches (enjeu ZNIEFF), du Barbeau méridional, des libellules et amphibiens...
- Répertorier et préserver des **vieilles forêts** (châtaigneraies, chênaies) ainsi que **les arbres remarquables**, sensibiliser les propriétaires et usagers (exploitants, chasseurs, marcheurs...) sur certains aspects comme la tranquillité nécessaire à certaines espèces (ex : enjeu de nidification du Circaète Jean-le-blanc).
- Fournir des connaissances pour planifier la gestion écologique du **bois communal** avec une zone humide à préserver (petit ruisseau « la Gravière »), des milieux ouverts à restaurer et la mise en place de médias pour en faire un lieu de découverte et démonstration (ex : concilier débroussaillage et biodiversité).
- Valoriser le travail en cours sur l'extinction de l'éclairage public et faire partager les enjeux de préservation de la **biodiversité nocturne**

Enfin, elle a en tête des perspectives concernant l'après ABC :

- Mieux intégrer la biodiversité dans la révision de la **carte communale**
- Fournir des outils pour développer un **tourisme vert éco-responsable** et dans l'esprit « parc ».
- Intégrer l'ABC dans les actions habituelles de la commune, lors des marchés, des conférences thématiques, des projections de films naturalistes, des événements culturels naturalistes, des spectacles vivants...) pour **prolonger la dynamique**.
- Créer un support qui laissera **une trace de cette action dans le temps** : l'œuvre artistique, par exemple, d'un artiste local.

1.3) Description du projet :

➤ **Sa genèse :**

Depuis plus de 2 ans, plusieurs réunions préparatoires ont été organisées afin de concevoir un projet d'ABC. Durant ces premiers temps d'échanges, le maire, trois élus très mobilisés, trois citoyens impliqués et le chargé de mission Natura 2000 ont identifié les enjeux et les grands thèmes importants pour notre territoire. Fin 2022- début 2023, le travail s'est accéléré avec l'implication du Parc national, de l'Association COGard et du CPIE du Gard.

➤ **L'organisation générale :**

Il a été décidé de déposer un **projet « multi partenarial »** avec la commune jouant le rôle de porteur de projet coordinateur et le COGard en tant que partenaire principal (sollicitant une quote-part de la subvention). Une convention de partenariat est en cours de signature entre les deux structures.

L'établissement public du Parc national des Cévennes apportera un appui technique et les contributions de ses agents à chaque étape de la démarche (fourniture de modèles de documents, partage de son expertise, mise en réseau, organisation d'inventaires et d'animations...) mais il ne souhaite pas être co-porteur pour ne pas se substituer à la commune dans l'animation de son projet.

Enfin le CPIE du Gard sera un soutien important qui mobilisera son réseau d'intervenants dans le cadre du programme d'animations (cf. présentation sur la page suivante).

➤ **La méthode proposée :**

Lors des réunions préparatoires, le collectif d'élus, d'habitants et d'acteurs a identifié six grands thèmes autour desquels pourraient être déclinés les actions suivantes :

- des Inventaires par des spécialistes ;
- des démarches participatives ;
- des animations de sensibilisation ;
- des restitutions auprès des habitants ;
- des actions de conservation du patrimoine naturel de la commune (à l'issue de l'ABC).

Les six thèmes prioritaires retenus sont :

- les milieux naturels et la flore communale
- la biodiversité des zones humides et des cours d'eaux
- la biodiversité des milieux ouverts et les insectes pollinisateurs
- la préservation des arbres et des boisements remarquables (dont vieilles châtaigneraies et chênaies).
- la sensibilisation aux impacts de la pollution lumineuse
- la réflexion sur la gestion écologique du bois communal

Présentation des principaux partenaires de la commune



Le COGard, Centre Ornithologique du Gard est une association de type loi 1901 qui a pour objet l'étude, la protection et la sensibilisation du public à la faune et flore du Gard et des régions adjacentes. Créée en 1980, par quelques passionnés d'oiseaux, elle a élargi son domaine de compétences et s'est dotée des moyens et des outils nécessaires. Elle est membre d'OCNat (Union des associations naturalistes d'Occitanie). Avec 250 adhérents environ et plus de 10 salarié(e)s permanent(e)s, le COGard constitue un carrefour de compétences variées où chacun peut progresser et apporter sa contribution aux actions communes. Enfin, le COGard a participé et contribué à plusieurs ABC. Les salarié(e)s ont donc l'expérience des différentes actions à mener dans l'ABC, ainsi que des erreurs à ne pas commettre ou inversement des facteurs de réussite et succès.

Ses rôles dans le projet : Synthèse des données, coordination des inventaires d'experts et des inventaires participatifs, analyse des enjeux communaux et appui pour l'élaboration du plan d'action, rédaction du rapport final...



Le Parc national des Cévennes est l'un des onze Parcs nationaux de France. Il a été créé en 1970 et s'étend sur trois départements (48, 30, 07). Ses actions s'inscrivent dans le cadre d'une « **Charte 2013-2028** » **construite avec les communes et les acteurs du territoire**. Ce document fixe les objectifs de protection et précise les modalités d'application de la réglementation en zone cœur. Il définit également des orientations de préservation, de développement durable et de mise en valeur du territoire dans sa globalité (cœur et aire d'adhésion). Depuis 2017, il a accompagné 20 communes dans le cadre d'ABC.

Son rôle dans le projet : L'établissement public apportera un appui technique à chaque étape de la démarche, en mobilisant ses agents pour l'organisation générale (préparation des comités de suivi, suivi technique et financier, conseils ...), en fournissant des modèles (synthèse des connaissances sur la commune, fourniture de modèles de cahier des charges, de plaquettes et d'affiches...), en réalisant une partie des inventaires et des animations...



La Maison de la Nature et de l'Environnement - Réseau d'Education à la Nature et à l'Environnement (MNE-RENE30) labellisé **CPIE du Gard** est une association loi 1901, à but non lucratif et à gouvernance démocratique, ouverte à toutes et tous sur la base de valeurs partagées, dont l'objet est de **promouvoir et développer l'EEDD et d'accompagner l'ensemble des porteurs de projets dans la transition écologique des territoires**.

Son rôle dans le projet : apport de son expertise sur la façon de toucher les publics en tant que membre du comité de suivi, mobilisation de son réseau d'acteurs pour l'organisation des animations (sorties, conférences, réunions), relai des informations

Le tableau suivant propose une déclinaison des actions possibles en fonction des 6 grands thèmes. Ces actions sont indicatives et sont susceptibles d'être adaptées en fonction des retours du comité de suivi, des contributions volontaires des acteurs locaux et du budget disponible.

Enjeux/sujet	Inventaires experts	Démarches participatives	Actions de sensibilisation
les milieux naturels et la flore communale	<p>> Inventaire complémentaire de la flore sur un panel de milieux représentatifs de la commune : Milieux humides, ouverts, boisés (COGard, PNC, Ecologistes de l'Euzière)</p> <p>> Option : étude de l'évolution des milieux (sur photos aériennes anciennes)</p>	<p>> Sorties inventaires participatifs (dans le cadre de journées multithématiques)</p> <p>> Avis de recherche de quelques espèces phare et ou d'espèces exotiques invasives</p> <p>> Présentation de l'outil PI@ntNet</p>	<p>> Sorties à thèmes avec des botanistes, découverte de la flore. Ex : découverte des plantes comestibles...</p> <p>> Mise en valeur de la flore dans le village avec le dispositif « Sauvages de ma rue »</p> <p>> Appel à photos pour future exposition. Conférence autour d'un ethnobotaniste</p>
la biodiversité des zones humides et des cours d'eaux	Inventaire participatif des points d'eau, canaux, mares et sources, des sites de reproduction d'amphibiens et d'odonates (2024) puis passage d'experts pour confirmation (en 2025)		<p>> Animation de découverte à la vie aquatique et sensibilisation des habitants à la fragilité de sa biodiversité (insectes, écrevisses, Loutre...)</p> <p>> Présentation des bonnes pratiques de gestion</p>
la biodiversité des milieux ouverts et les insectes pollinisateurs	<p>> Inventaire complémentaire des papillons et orthoptères (COGard, PNC)</p> <p>> Option : Réalisation d'un protocole STERF** si les moyens le permettent</p>	<p>> Sorties d'inventaires participatifs (dans le cadre de journées multithématiques)</p> <p>> Appel à photos et identification collective</p> <p>> Présentation du programme de science participative SPIOLL*</p>	<p>> Sortie avec un(e) botaniste et/ou un(e) entomologiste</p> <p>> Mise en place d'une haie mellifère au « Verger des sauvages »</p> <p>> Animation découverte des insectes pollinisateurs</p>
la préservation des arbres et des boisements remarquables (dont vieilles châtaigneraies et chênaies)	<p>> Confirmation de la (ou des) zone(s) de nidification du Circaète et information des acteurs concernés pour créer une zone de quiétude</p> <p>> Avis de recherche concernant les arbres remarquables et les vieux boisements (2024) puis passage pour évaluer leur intérêt en termes de biodiversité (en 2025). Exemples : vieux arbres avec cavités, bois mort, lichens, champignons, potentiel pour les coléoptères et les chiroptères...</p>		<p>> Sortie découverte avec un(e) botaniste spécialiste des arbres et de la biodiversité forestière</p> <p>> Sensibilisation des habitants à l'importance et à la protection de ces arbres</p>
la sensibilisation aux impacts de la pollution lumineuse	> Inventaire complémentaire des chauves-souris avec des détecteurs (pose	> Avis de recherche sur les colonies de chiroptères dans les bâtiments privés	> Manifestation dans le cadre du « jour de la nuit » (avec écoute des ultrasons sur le terrain) après

	d'enregistreurs à ultrasons) et recherche de gîtes (bâtiments, cavités avec accompagnement spéléologique)	> option : prêt de matériel pour collecte de données de détection acoustique par les habitants(e)s.	présentation diaporama en salle (biologie générale) > Fabrication et mise en place de gîtes à chauves-souris > Soirée découverte des papillons de nuit et sensibilisation à l'impact de la pollution lumineuse.
la réflexion sur la gestion écologique du bois communal	> Passage des experts mobilisés pour les groupes prioritaires sur le site (flore, papillons, chiroptères) puis réflexion collective sur ses futures modalités d'entretien et d'aménagement		> Réalisation de certaines animations sur le lieu « pivot » (ex : formations aux outils numériques, oiseaux du territoire...) > Animation sur le débroussaillage raisonné / calendrier de nidification des oiseaux, maintien du milieu ouvert > Réflexion sur la mise en place de médias explicatifs et/ou la constitution d'un guide de bonnes pratiques.

Glossaire et description des protocoles

***SPIPOLL : Suivi Photographique des Insectes POLLinisateurs (<https://www.spipoll.org>)**

Le principe : photographier les insectes en train de butiner, puis les identifier grâce à la clé de détermination en ligne, cela permet d'étudier les réseaux de pollinisation, c'est à dire les interactions complexes entre plantes et insectes, mais aussi entre les visiteurs des fleurs eux-mêmes. Une manière de créer de véritables « collections », qui serviront de base pour répondre à de nombreuses questions scientifiques.

****STERF : Suivi Temporel des Rhopalocères de France (<https://www.vigienature.fr>)**

Dans un carré de 2 km de côté, l'observateur délimite des transects (parcours homogènes d'une longueur telle qu'il faille une dizaine de minutes à pied pour compter les papillons présents à leur pic d'abondance), transect dont il qualifie le milieu écologique. Il quantifie les espèces présentes lors de visites mensuelles (au minimum 4 visites par an de mai à août, deux années de suite). Les données sont transmises au muséum d'histoire naturelle qui coordonne le projet et établit les statistiques.

➤ **Précisions concernant les inventaires :**

Comme cela est préconisé dans le règlement administratif de l'ABC, la commune a décidé de travailler sur plus de groupes taxonomiques prioritaires pour les inventaires :

- **La flore** notamment du fait de son caractère structurant pour le développement des espèces animales. L'étude sera orientée de manière à combler les lacunes sur notre territoire, cela nous permettra aussi d'alimenter la réflexion sur nos enjeux.
- **Les chauves-souris**, en raison du manque de connaissance sur ces espèces bio indicatrices et pour aborder la question de la pollution lumineuse.
- Les **papillons de jour** (Rhopalocères) et, si possible, les sauterelles, criquets, grillons (Orthoptères).

Les libellules (Odonates) et les amphibiens seront abordés de manière plus ponctuelle, via l'amélioration de la connaissance sur les mares et les sources. Ces groupes pourront faire l'objet d'inventaires participatifs, lors de sorties ou en autonomie, ou d'une future exposition photo.

Les oiseaux constituent le groupe le mieux connu dans la commune et n'auront pas d'inventaire « expert » dédié. Faciles à observer, ils seront abordés lors des sorties grand public et pour la mise en place d'actions de protection (autant dans les bâtiments et village, qu'en forêts ou ripisylves et cours d'eau).

Ces investigations basées sur des protocoles scientifiques pourraient être réalisées par les intervenants suivants :

- Les gardes moniteurs du Parc national des Cévennes.
- L'animateur du site Natura 2000
- Le Centre Ornithologique du Gard
- Les Ecologistes de l'Euzière (Inventaire botanique)
- Le groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon (Chauves-souris)
- L'Office Pour les Insectes et leur Environnement
- La Fédération départementale de pêche et/ou l'OFB (invertébrés aquatiques)
- Des associations, amateurs éclairés, experts identifiés en cours de projet.

D'autres groupes pourront être étudiés en fonction des résultats d'un appel à contribution qui sera lancé au début de la démarche.

La fin de l'année 2023 sera surtout consacrée à la collecte de données existantes (base de données et données publiques du SINP) et à la mobilisation de partenaires ou de prestataires. Les inventaires se dérouleront sur deux années glissantes (2024 et 2025) de manière à pouvoir étudier la biodiversité sur différentes saisons.

A la fin de la première année, un bilan permettra de cibler des investigations sur les espèces à enjeux. Des inventaires participatifs seront organisés pour impliquer la population et les enfants (sujets à préciser : chauves-souris dans les bâtiments, vieux arbres, mares, photos des insectes et des plantes...). Une formation à l'usage des outils numériques comme Pl@ntNet, iNaturalist, les protocoles Vigie Nature du Muséum d'Histoire Naturelle, sera organisée par la mairie.

➤ **Précisions concernant les animations et actions de sensibilisation :**

Il n’y a pas d’école sur la commune mais des actions avec les enfants du village et les élèves des communes voisines seront développées, pendant les vacances scolaires, en périodes de floraison et/ou fructification.

Exemples : Sorties au « Verger des sauvages » et découverte des espèces et variétés d’arbres, sorties découverte des oiseaux, papillons et sensibilisation au milieu aquatique.

La durée de l’ABC, sur trois ans, nous permettra d’envisager la mise en place d’un projet pédagogique avec les enseignants et élèves de l’école la plus proche.

Nous pensons aussi à impliquer nos anciens dans cette mobilisation. Dans le prolongement de cette idée, qui a prévalu pour la création du « Verger des Sauvages », nous souhaitons maintenir vivantes et accessibles des pratiques et connaissances anciennes. Nous souhaitons recueillir leurs perceptions et ressentis mais aussi les partager avec les habitants plus « récents » du territoire.

La coordination de ces deux derniers points, en direction des jeunes et des anciens, sera notamment confiée au CPIE du Gard ainsi qu’à certains élus déjà mobilisés en ce sens.

➤ **Précisions concernant la réalisation du rapport final**

Le rapport de bilan de l’ABC sera rédigé entre décembre 2025 et septembre 2026.

Il comprendra la synthèse des connaissances relatives à la biodiversité de notre commune, une cartographie des milieux, des végétaux, une synthèse des enjeux communaux et une liste de propositions d’actions.

L’analyse des données collectées et produites durant l’ABC, la rédaction et la mise en page du rapport sera effectuée par le COGard.

Pour que les enjeux soient partagés avec les habitants et que les actions soient co-construites, cette phase du projet comprendra un ou plusieurs temps de concertation (modalités à préciser). Le plan d’actions sera approuvé par le conseil municipal avant sa mise en œuvre sur une période de 10ans environ.

Le Parc national des Cévennes fournira un modèle de cahier des charges ainsi qu’une maquette graphique afin d’assurer une certaine homogénéité dans les rendus.

➤ **Organisation de la communication**

Durant la durée de l’ABC, des réunions publiques seront mises en place, ainsi que des articles dans notre journal local (Le Crousén), et une page dédiée sur le site internet de la mairie (site) pour tenir informée la population avec également des alertes notamment sur Panneau Pocket, et l’utilisation des réseaux des logeurs.

Le Parc national des Cévennes, le Centre Ornithologique du Gard, le CPIE du Gard et les autres membres du comité de suivi assureront un relai de communication via leurs outils respectifs.

Le PNC relayera les annonces sur son site ainsi que sur son site Facebook « ABC-Cévennes » créé pour faciliter la communication entre les communes mobilisées, les associations et les habitants les plus motivés.

Il est également proposé d'éditer une plaquette annuelle pour présenter les programmes d'animations et communiquer sur les avis de recherche. Des affiches pourraient également être diffusées 10 jours avant chaque animation, notamment dans les nombreux hameaux. Cette stratégie d'information doit cependant être précisée lors des premières réunions du comité de suivi et adaptée à la fin de la première année (en fonction du taux de participation).

Le visuel commun à tous les ABC mené sur le territoire du PNC sera repris et personnalisé en intégrant le logo de l'OFB.

➤ Résultats et livrables

Le rapport de bilan sera fourni en version électronique à l'ensemble des élus du Conseil municipal et aux membres du Comité de suivi. Les documents produits ainsi qu'une cartographie seront également accessibles sur les sites internet de la commune et du PNC.

Seront notamment consultables :

- Les cartographies réalisées durant la démarche, en particulier : la synthèse des enjeux de biodiversité du territoire ainsi que l'occupation des végétaux du territoire et une localisation des habitats à enjeux avec une hiérarchisation.
- La liste des espèces et des habitats connus (avec mentions des espèces découvertes et redécouvertes durant l'ABC, espèces protégées, rares ou menacées, invasives)
- Les galeries photos : animations, concours (mis en place par la commune).

Le PNC mettra en ligne une cartographie dynamique des observations non sensibles de faune et de flore sur la commune. Cet outil nommé « Biodiv-Cévennes » (biodiversite.cevennes-parcnational.fr) contribuera à la valorisation des résultats de l'ABC et permettra un suivi de la biodiversité au-delà de la durée du projet.

La totalité des nouvelles données collectées dans le cadre de la démarche sera transmise au SINP (Système d'information sur la Nature et les Paysages d'Occitanie) par le Parc national des Cévennes dans le cadre de ses contributions régulières. Ces données respecteront le format imposé et comporteront notamment les identifiants uniques propres à l'ABC communal.

Nous mènerons une réflexion sur la possibilité d'éditer un document plus grand public.

Le plan d'action de la commune pourra, au même titre que les résultats obtenus durant les différents inventaires et en complément de la restitution prévue, faire l'objet de documents facilement appropriables par les habitant(e)s.

2. Jalons, étapes, calendrier et résultats prévus

Actions prévues	Résultats attendus	Date de début de l'action	Date de fin de l'action
Etape 1 : Phase de préparation <ul style="list-style-type: none"> ➤ Annonce du projet et constitution de suivi (première réunion en sept-oct. 2023) ➤ Production d'une synthèse initiale ➤ Définition des stratégies globales d'animation, d'inventaire et de communication 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Information et mobilisation des acteurs locaux, des forces vives ➤ Collecte d'idées et d'animation, et d'inventaires 	Sept. 2023	Déc. 2023
Etape 2 : Lancement officiel et mise en œuvre des programmes (année n°1) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Publication d'une plaquette et communication ➤ Mises en œuvre des programmes d'animation et d'inventaires ➤ Collecte des données et de comptes-rendus 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibilisation des habitants, résidents temporaires et des acteurs socio-économiques ➤ Amélioration des connaissances naturalistes ➤ Information régulière concernant les résultats 	Jan. 2024	Nov. 2024
Etape 3 : Bilan intermédiaire <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bilan d'étape en comité de suivi, ajustement des stratégies (animations, inventaires, communication) ➤ Réunion publique de restitution et de concertation ➤ Appel à contribution n°2 si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mobilisation de nouveaux habitants ou partenaires ➤ Résolution d'éventuels problèmes (taux de participation, coordination.) ➤ Relance de la dynamique 	Nov. 2024	Déc. 2024
Etape 4 : Mise en œuvre des actions menées (année 2) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en œuvre des programmes d'inventaires et d'animations. ➤ Second appel à contribution à destination des acteurs, associations et particuliers, passation de prestation. ➤ Publication d'une plaquette et mise en œuvre de la communication 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Amélioration des connaissances naturalistes. ➤ Communication régulière concernant les résultats. 	Jan.2025	Sept. 2025
Etape 5 : Bilan des animations et des inventaires. Préparation de la phase finale <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bilan d'étape en Comité de suivi et en réunion publique. ➤ Synthèse des données, élaboration de l'état des lieux de la biodiversité, cartographie des enjeux communaux, concertation et validation 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintien de la dynamique et lancement de la réflexion sur les actions en faveur de la biodiversité. 	Oct. 2025	Nov. 2025
Etape 6 : Elaboration du rapport et du plan d'action communal <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rédaction du rapport d'étape et présentation au Comité de suivi. ➤ Elaboration du plan d'action avec habitant(e)s de la commune. ➤ Finalisation du rapport et validation en conseil municipal. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Co-construction d'un plan d'action post-ABC. ➤ Edition et diffusion du rapport final. ➤ Mobilisation du Conseil municipal pour sa mise en œuvre. 	Déc. 2025	Sept. 2026

3. Perspectives de l'action

Les informations issues de l'ABC par son apport de connaissances et par la révélation des enjeux de la biodiversité vont permettre d'éclairer les élu(e)s sur le projet de Carte communale.

La réalisation de cet ABC constituera une première étape dans son engagement dans la démarche **TEN « Territoires engagés pour la Nature »** avec la présentation de cette démarche.

Les résultats de cet ABC permettront d'alimenter un plan d'action dont les orientations seront co-construites avec les partenaires à savoir :

- L'amélioration continue des connaissances sur le patrimoine naturel et paysager, leur préservation, leur gestion et leur valorisation auprès de différents publics.
- L'intégration du projet sur la gestion du bois communal et du « Verger des sauvages », sentiers naturalistes (zones éducatives).
- Suite à l'acquisition des connaissances et la sensibilisation des acteurs de la commune, un accompagnement à l'élaboration d'un plan d'action post-ABC favorable pour la biodiversité sur son territoire pourra être initié.

La cartographie de la biodiversité à un instant donné, pourra être utilisée comme outil de comparaison et de réflexion sur les impacts du changement climatique par l'analyse des données de l'ABC et post-ABC.

Au-delà des trois ans de l'ABC, le Parc National des Cévennes continuera à accompagner notre commune dans la mise en œuvre de sa politique environnementale via la convention qui lie déjà les deux partenaires.

La commune s'engage à mettre en place l'actualisation des connaissances ultérieures de l'ABC, par des sorties naturalistes et par la sensibilisation des habitants via des animations et le soutien dans la durée aux programmes de sciences participatives en lien avec les associations de la commune.

Pendant la démarche, la commune bénéficiera du réseau des ABC cévenols, gardois ou d'Occitanie (rencontres, échanges, partage). Elle pourra proposer à son tour une mise en commun de son expérience à d'autres collectivités aux enjeux similaires.

Toutes les données obtenues seront diffusées publiquement (selon le modèle préconisé par l'état), ainsi que dans le SNIP (Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel) (DREAL), elles seront aussi diffusées sur le site ABC.

4. Gouvernance

Comme indiqué dans un paragraphe précédent, la commune sera le porteur de projet coordinateur de l'ABC. Le projet rassemblera autour d'elle le PNC, le COGard, la structure porteuse d'un site Natura 2000, le CPIE du Gard qui sont déjà impliqués dans la rédaction de la présente proposition.

Pour mobiliser d'autres forces vives du territoire et permettre une démarche concertée, le projet sera animé par deux groupes :

- un **comité de pilotage** réunissant les 3 élus communaux, les représentants du PNC et du COGard (groupe de taille restreint pour se réunir rapidement, traiter des questions comme le budget...),
- un **comité de suivi** élargi avec les trois habitants déjà impliqués et d'autres, des partenaires techniques complémentaires comme le CPIE, l'animateur du site Natura 2000, la communauté de communes, la brigade OFB30, les acteurs de la chasse et de la pêche, l'ONF, les associations locales (roue libre, écoute et regard, culture et patrimoine), le syndicat de rivière...

Pour associer au plus près les citoyens de la commune, il est important pour nous d'inclure les représentants des associations dans le comité de suivi et de laisser la porte ouverte à d'autres acteurs et habitants qui souhaiteraient se joindre à la démarche.

Le comité de suivi se réunira environ deux fois par an pour :

- Suivre la démarche et proposer des améliorations si besoin.
- Relayer l'information et participer aux animations et sorties.

Les onze élus, l'agent technique et la secrétaire de mairie seront impliqués dans le projet.

5. Résumé publiable du projet

Situé dans le Parc national des Cévennes, à l'ouest du Gard, la commune de Cros possède un territoire d'une grande diversité de par le relief marqué, les différents milieux (forêt, prairies, cours d'eau...) et une biodiversité que l'on devine exceptionnelle.

Trois cours d'eau traversent et irriguent son territoire: le Vidourle disparaissant dans le sous-sol en aval du village et dont la résurgence se situe au niveau du mas de Baumel toujours sur la commune de Cros, et deux affluents principaux la Valestalière et l'Esclafar.

Cette commune a un passé économique riche : agriculture, élevage, sériciculture. L'arrêt de celles-ci et la déprise agricole ont conduit à la fermeture des milieux de pâture, à l'abandon et à la dégradation des châtaigneraies.

La réalisation de cet ABC en partenariat avec le COGard et avec l'aide du Parc national des Cévennes et du CPIE, va permettre une connaissance approfondie de la biodiversité de ces territoires.

Cela permettra de protéger les zones et espèces sensibles mais aussi d'orienter des activités d'éco-tourisme, agricoles ou forestières dont l'avenir est étroitement lié à celui de la biodiversité.

Au-delà, ce projet ne manquera pas de resserrer les liens entre les habitants lors des animations et des ateliers participatifs proposés et d'inciter à la réappropriation des enjeux liés à la nature par la population, ainsi que la reconnexion aux saisons et aux biotopes au sein desquelles nous cohabitons.

Gageons que grâce à lui, les Crousens auront la biodiversité à cœur !



Le Vidourle en amont de Cros (Christophe Grousset)